



# Assurance Association Sportive

publié le 19/09/2021

L'association sportive du collège souscrit auprès de la MAIF une assurance collective pour l'ensemble de ses adhérents, vous pouvez consulter les garanties dans le document joint (nommé maif\_garanties)

D'autre part, vous pouvez si vous le souhaitez souscrire une garantie supplémentaire (IA sport+) pour la somme de 11,34€ (voir en doc joint les garanties supplémentaires), dans ce cas : vous devez informer les enseignants d'EPS que vous souhaitez obtenir cette assurance complémentaire et adresser un chèque de 11,34€ à l'association sportive du collège Calmel qui se chargera de transmettre le dossier à la MAIF. (infos dans le doc joint nommé iasport\_infos)

## Documents joints

 [maif\\_garanties](#) (PDF de 59.1 ko)

 [iasport\\_infos](#) (PDF de 54.7 ko)



**Académie  
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.